

fût son filleul, ce prince encore mineur était sous la tutelle d'Anne de France, dame de Beaujeu, et peut-être le Cardinal ne vivait-il pas en bonne intelligence avec elle. Au reste, il n'avait plus la santé nécessaire au genre de vie qu'il avait mené jusqu'alors. Aussi se retira-t-il dans son diocèse, laissant à la Cour un autre prélat non moins habile que lui, André d'Espinay, qui eut bientôt la confiance du jeune roi, et qui devait un jour lui succéder sur le siège de Lyon.

Sous le règne de Louis XI, les empiètements sur les droits du Chapitre furent encore plus nombreux qu'ils ne l'avaient été sous les règnes précédents. « Quoique ce prince, dit l'abbé Jacques (1), ait fait à l'Eglise de Lyon d'assez beaux présents que les chanoines recevaient *chantant et priant Dieu*, quoiqu'il leur ait recommandé pour candidat un de ses serviteurs qui *disait tous les jours ses heures avec lui* (2), il n'en fit pas moins peser sur le Chapitre cette sombre tyrannie qui le caractérisait. Il y a, sous son règne, des plaintes contre les vexations de commissaires et officiers qui détournaient les dîmes à des usages profanes, et accablaient le Lyonnais par des gens de guerre. Matthieu de Talaru fut enlevé du Cloître pour avoir fait exécuter un jugement de la Cour de Rome. Un autre chanoine-comte est saisi à Bourg, et le maître du chœur envoyé à la conciergerie où son innocence fut enfin reconnue... Enfin aux présents considérables et fréquents qui s'offrent au sénéchal pour qu'il ait en recommandation les terres de l'Eglise, on s'aperçoit aisément que les choses ne sont plus sur l'ancien pied (3) »

(1) *Eglise primatiale*, p. 123.

(2) Il est à regretter que M. l'abbé Jacques ne nous ait pas donné le nom de ce pieux serviteur. Ne serait-ce point Guillaume de Beauvoir, reçu chanoine-comte en 1460, lequel était probablement parent de Jean de Beauvoir, un des conteurs des *Cent nouvelles nouvelles* ?

(3) « C'était souvent 100 ou 200 raz d'avoine, 10 boîtes de confitures, etc. » Note de M. l'abbé Jacques.